

LE CONTRÔLE TECHNIQUE

OBLIGATOIRE POUR TOUS LES VÉHICULES EN FRANCE,

Il permet d'identifier les défaillances pouvant porter atteinte à

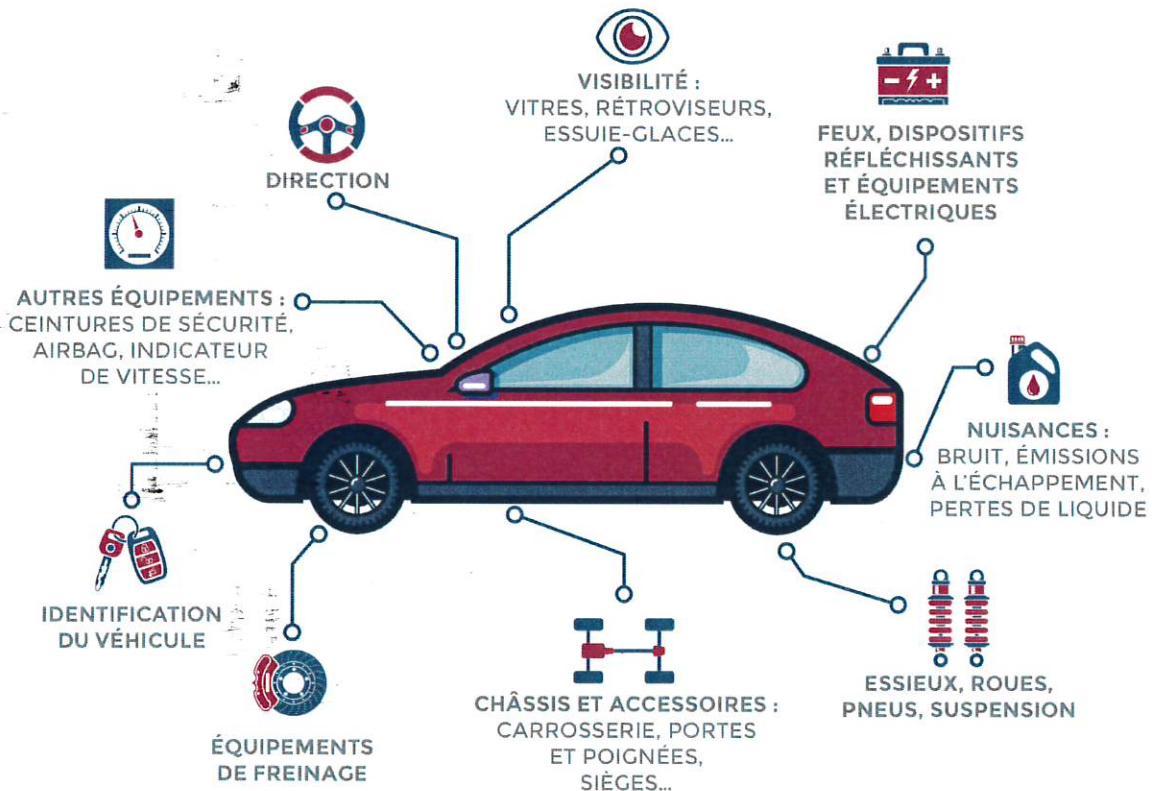
LA SÉCURITÉ



L'ENVIRONNEMENT

SUR UNE VOITURE PARTICULIÈRE,

il porte sur **133 points**



3 RÉSULTATS



FAVORABLE

PAS DE CONTRE-VISITE
NÉCESSAIRE



**DÉFAVORABLE POUR
DÉFAILLANCES MAJEURES**
contrôle valide pendant 2 mois



**DÉFAVORABLE POUR
DÉFAILLANCES CRITIQUES**
contrôle valide le jour même

2 MOIS POUR FAIRE
RÉPARER LES DÉFAUTS
ET SE PRÉSENTER
À LA CONTRE-VISITE

Les véhicules roulant au diesel, véhicules utilitaires légers, véhicules utilitaires légers, véhicules de dépannage, véhicules sanitaires, véhicules-écoles, taxis, VTC, poids lourds, autobus, autocars et véhicules de transport de matières dangereuses font l'objet de contrôles supplémentaires